



Un directeur casseur de grève à Saint-Pierre-et-Miquelon



Pour son troisième mandat, Delphine Ernotte veut réviser l'accord collectif pour introduire plus de polyvalences et réduire les congés. À Saint-Pierre-et-Miquelon, le directeur régional applique en avant-première les deux desiderata de la PDG. Dans une véritable expérimentation sauvage qui n'a qu'un seul but : casser une grève. Dimanche, on a donc vu le directeur régional débarquer le matin pour valider les sujets à la place de la responsable d'édition gréviste ! Comment un directeur régional se permet de remplacer un gréviste dans une fonction qui n'est pas la sienne, un jour où il ne travaille pas. Comment un DR peut-il se permettre de piétiner la loi et les règles de l'entreprise ? Une telle attitude démontre un management autoritaire et autocratique qu'il faut absolument bannir ! La polyvalence d'un directeur omnipotent ne figure pas dans notre accord collectif !

Et ce n'est pas tout ! Pour ne pas gâcher la totalité de son dimanche, le directeur missionne l'après-midi une rédactrice en chef adjointe, en congés dans l'hexagone, pour valider les lancements et sujets du JT soir. Vous avez bien lu. Il sollicite une adjointe pendant ses vacances pour casser une grève. Ça aussi, ce n'est pas permis par l'accord collectif.

Et ce n'est pas tout ! La veille, le samedi, une autre adjointe a été rappelée sur son RH pour venir remplacer la responsable d'édition gréviste. Durant la semaine, elle avait déjà présenté le journal à la place d'un présentateur gréviste. Et comme ça ne suffisait pas, la direction choisit de filmer exceptionnellement pour les réseaux sociaux des flashes radio qui ne sont pas diffusés sur les ondes à cause de personnels en grève. Flashes radio qui ne sont habituellement jamais filmés.

Ces multiples dérives sont injustifiables. A Saint-Pierre-et-Miquelon, comme dans toute l'entreprise, aucun état dans l'état ne peut être toléré. La CGT, nouvellement élue à Saint-Pierre, n'en déplaît au directeur régional, ne laissera pas se reproduire de telles dérives. Les grévistes, qui se battent pour l'avenir de leur entreprise, ne peuvent pas être méprisés avec autant d'énergie.

L'heure est à la lutte contre la loi qui veut saborder l'Audiovisuel Public. Elle n'est pas aux expérimentations sauvages et autocratiques.

Paris, le 7 juillet 2025